



Pour le Maire
et par délégation

Directrice Générale
des Services
Marie-Odile SESLIN

Envoyé en préfecture le 24/10/2025

Reçu en préfecture le 24/10/2025

Publié le 27/10/2025

ID : 027-212701650-20251021-CM21102025_011-DE

CM-21-10-2025/01-1

Département

EURE

Arrondissement

EVREUX

Canton

CONCHES

COMMUNE DE CONCHES EN OUCHE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2025

Nombre de délégués en exercice :	28
Nombre de présents :	16
Nombre de votants :	18
Date de Convocation :	14/10/2025

L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le Vingt et Un Octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Conches, légalement convoqué, s'est réuni à Conches en Ouche

ETAIENT PRESENTS

Monsieur Jérôme PASCO, Président,

Mesdames Sophie LEMEZ, Pascale BUREAU, Claire LACAMPAGNE-CROCHET, Monique JEAN, Agnès TREGOUET, Isabelle BRITTON, Emilie CORBIER, Claire AUFFRET, Michelle TANGUY

Messieurs Christian GOBERT, David SIMONNET, Thierry PINARD, Guillaume MARLIERE, Julien HAILLIEZ, Fabrice SORIEUL

ETAIENT ABSENTS EXCUSES

Monsieur Didier MABIRE donnant procuration à **Monsieur** Christian GOBERT

Madame Nadine ROBERT donnant procuration à **Madame** Sophie LEMEZ

Mesdames Christine CHEHU, Céline DEMARQUAY, Marie AUBRY, Céline CONSTANT,

Messieurs Jean-Jacques CHEVALIER, Baptiste BESNIER, Eric GODARD, Jean-Paul BOITEUX, Pascal DESBOIS, Jérémy PEREIRA

Secrétaire de Séance : Madame Monique JEAN

Objet : MUSEE DU VERRE : Dépôt d'œuvres

Monsieur Christian GOBERT explique que l'exposition rétrospective consacrée à François DECORCHEMONT favorise la mise en dépôt au musée d'œuvres de l'artiste par d'autres institutions. Labellisé Musée de France, le Musée du Verre de Conches est habilité à recevoir en dépôt des objets qui intègrent les collections du musée, dans les conditions établies par l'article L.451-11 de l'ordonnance n°2004-178 du 20 février 2004 relative à la partie législative du Code du Patrimoine (Les musées de France peuvent recevoir en dépôts aux fins d'exposition au public des œuvres d'art ou des objets de collection appartenant à des personnes privées. Les modalités du dépôt et sa durée, qui ne peut être inférieure à cinq ans, sont définies par contrat entre le musée et la personne privée dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat), mais également au titre II (dépôts consentis à un musée de France) de l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un musée de France et au récolement.



Une convention de dépôt sera établie entre les différentes parties pour chacun des dépôts :

- Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie Joseph-Déchelette, Dépôt d'un vase en céramique de François DECORCHEMONT, 1902.
- Musée des arts décoratifs. Dépôt du vitrail « Les Espagnols » de François DECORCHEMONT, 1957.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

✚ **Acceptent** les dépôts d'un vase en céramique de François DECORCHEMONT de 1902 et le vitrail « Les Espagnols » de François DECORCHEMONT de 1957.

✚ **Autorisent** Jérôme PASCO, Maire, ou en son absence Christian GOBERT ou Sophie LEMEZ, Adjoints au Maire, à signer les conventions considérées ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

AINSI DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE ET SIGNÉ APRÈS LECTURE.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Conches, le Vingt-Deux Octobre Deux Mil Vingt-Cinq

LE MAIRE
Jérôme PASCO

